

HONFLEUR



A Honfleur, le 1^{er} juin 2026

Objet : Communiqué de presse – Synthèse des actions conduites depuis le 1er avril 2026 sur le quai Sainte-Catherine/place Berthelot et état d'avancement

Depuis le déclenchement de la crise liée à la menace d'effondrement des immeubles du quai Sainte-Catherine, le 1er avril dernier, les élus et agents de Honfleur sont pleinement mobilisés pour protéger les habitants, soutenir les commerçants et préserver l'identité patrimoniale exceptionnelle de notre cité.

Dès les premières alertes, la municipalité a pris, avec sang-froid et responsabilité, toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de la population. Sous l'autorité du maire Nicolas Pubreuil, un dispositif de crise a immédiatement été activé avec la mise en sécurité du secteur, l'évacuation des immeubles concernés et la fermeture préventive des zones à risque.

Face à une situation inédite touchant le cœur historique et touristique de Honfleur, la Ville a fait le choix d'une gestion de crise réactive, transparente et humaine.

Une réaction immédiate face à une situation exceptionnelle

Le 1^{er} avril, dès les premières alertes tombées, les élus et agents de la Ville ont activé une cellule de crise et engagé, sans délai :

- la saisie, en urgence, d'un expert judiciaire, mandaté par le Tribunal administratif ;
- la mise en sécurité du quai Sainte-Catherine, de la place Berthelot et des rues adjacentes ;
- l'évacuation des immeubles concernés et le relogement des habitants et visiteurs ;
- la fermeture préventive d'une partie du quai et ainsi du centre historique
- l'interdiction d'accès, de circulation et de stationnement dans les zones à risque ;
- la fermeture de 19 commerces situés dans le périmètre de sécurité (23 au total comptant les 4 déjà fermés depuis juin 2025)

Un second expert est également mandaté en urgence dans la foulée ; expert qui validera le périmètre de sécurité décidé par les élus.

Très rapidement et dans les heures et jours qui ont suivi, la Ville a également géré la sécurisation des accès, d'abord avec les agents de Police municipale ; déplacé les marchés bio du mercredi et le marché du samedi matin ; aidé les commerçants à évacuer ; réorganisé les flux piétons autour de l'église Sainte-Catherine et poursuivi l'organisation des grands événements municipaux nécessaires, malgré la crise.

Une municipalité présente chaque jour aux côtés des commerçants

Consciente du choc économique provoqué par cette situation en pleine période touristique, la Ville de Honfleur a multiplié les mesures concrètes de soutien, notamment envers ses habitants et commerçants.

Dès le 3 avril, des chalets provisoires ont été installés près de l'Hôtel de Ville et rue Geneviève-Seydoux afin de permettre à plusieurs commerçants de reprendre partiellement leur activité.

La municipalité a également :

- maintenu des accès piétons sécurisés vers les commerces restés ouverts ;
- installé des dispositifs de signalétique et des bâches d'information en ville ;
- organisé des réunions régulières avec les commerçants et propriétaires concernés ;
- baissé de 15% les droits de terrasse pour les commerçants restés ouverts mais indirectement impactés par la situation ;
- maintenu un dialogue permanent avec les acteurs économiques locaux.

La Ville a également veillé à préserver autant que possible la vitalité touristique et commerciale de Honfleur malgré les contraintes de sécurité.

La Ville à l'origine d'une mobilisation institutionnelle exceptionnelle

Face à l'ampleur de la situation, la municipalité a obtenu une mobilisation rapide de l'ensemble des partenaires publics.

Le 7 avril, Nicolas Pubreuil, le maire de Honfleur, a réuni à Honfleur :

- Hervé Morin, président de la Région Normandie ;
- Jean-Léonce Dupont, président du Département du Calvados ;
- Stéphane Bredin, préfet du Calvados ;
- Frédéric Monpierre, sous-préfet du Calvados ;
- les services de l'État ;
- les experts techniques et patrimoniaux ;
- ainsi que Charlotte Hubert, Architecte en cheffe des Monuments historiques.

Cette réunion de crise a permis de coordonner les interventions et de construire une réponse collective à la hauteur des enjeux patrimoniaux, économiques et humains.

L'engagement de l'Etat et de la Préfecture

Les services de l'État et la Préfecture du Calvados se sont rapidement mobilisés aux côtés de la Ville.

Sous l'autorité du préfet Stéphane Bredin, plusieurs dispositifs d'accompagnement ont été mis en place :

- Suivis individualisés

- Dispositif d'activité partielle avec accompagnement renforcé
- Accompagnement renforcé DDFIP/URSSAF/Banque de France
- Mise en place d'un guichet unique

L'État a également travaillé avec la municipalité sur les aspects de sécurité publique, les expertises techniques et les procédures liées aux immeubles classés ou protégés.

Le soutien sans faille de la Région Normandie

La Région Normandie a également rapidement répondu présente aux côtés de la Ville de Honfleur.

La Région, conduite par Hervé Morin, s'est engagée dans :

- Mobilisation d'un avocat spécialisé au bénéfice des commerçants pour exiger le déclenchement des assurances perte d'exploitation.
- Soutien financier en trésorerie après rendez-vous individuel avec chaque commerçant.

Le Département du Calvados, représenté par Jean-Léonce Dupont, participe également au suivi de la situation et accompagne la Ville dans la gestion de cette crise exceptionnelle touchant le cœur patrimonial du territoire.

Avril-mai : expertises approfondies et défense du patrimoine

Au cours des semaines suivantes, plusieurs expertises techniques complémentaires ont été réalisées afin d'étudier les solutions possibles de stabilisation des immeubles.

Sous l'égide de Charlotte Hubert, Architecte en cheffe des Monuments historiques, les services spécialisés du patrimoine ont travaillé aux côtés des experts afin d'éviter une démolition précipitée de bâtiments emblématiques du quai Sainte-Catherine.

Des dispositifs de surveillance et de contrôle ont été progressivement mis en place :

- suivi des mouvements des structures ;
- essais sonores réguliers ;
- surveillance des façades ;
- adaptation permanente du périmètre de sécurité.

La Ville poursuit en parallèle un important travail d'information auprès des habitants, commerçants et visiteurs.

Fin mai : préparation des opérations de consolidation

Le 7 mai 2026, le maire et le sous-préfet ont reçu les propriétaires concernés, en présence du conservateur de la DRAC, de l'Architecte des Bâtiments de France, de l'Architecte en Cheffe des Monuments Historiques et des services de la Ville. Un message de transparence et de fermeté leur a été adressé quant aux obligations de chacun, tant s'agissant de la situation en cours (notamment du recouvrement des sommes avancées) que de la réhabilitation à venir.

Désormais, une nouvelle étape majeure de sécurisation est engagée. Dès ce lundi 1^{er} juin 2026, une opération technique d'envergure a commencé avec la pose de contrefiches à l'aide d'une grue de grande capacité. Elle a pu se terminer dans d'excellentes conditions.

Ces structures provisoires ont pour objectif de stabiliser les façades fragilisées et de limiter les mouvements des immeubles afin de réduire le risque d'effondrement.

Cette intervention délicate, préparée avec les experts techniques, les services de l'État et les spécialistes du patrimoine, constitue une étape essentielle pour permettre la poursuite des opérations de sécurisation tout en préservant autant que possible les bâtiments historiques concernés.

Une gestion de crise saluée et assumée

Au-delà de l'urgence, la municipalité porte une ambition claire : protéger les personnes tout en défendant le patrimoine historique unique qui fait la renommée internationale de Honfleur.

Depuis le 1er avril, élus et agents agissent avec détermination, responsabilité et transparence dans un contexte particulièrement complexe.

La municipalité continuera à informer régulièrement les habitants ; à soutenir ses commerçants durement impactés ; à travailler avec l'ensemble des partenaires publics ; et, surtout, à défendre les intérêts de Honfleur et de son patrimoine. Des réunions avec chacun seront programmées au cours du mois de juin. Les dates seront confirmées dans les jours à venir.

De même, le maire et son équipe comptent, dans les prochaines semaines, demander à nouveau le passage d'un expert pour réévaluer la pertinence du périmètre de sécurité.

Le maire Nicolas Pubreuil et l'ensemble du conseil municipal réaffirment leur engagement total aux côtés des Honfleurais jusqu'à la résolution complète de cette crise.

Substitution : la Mairie adopte un choix audacieux

Dans le cadre d'un arrêté de mise en sécurité, la loi autorise le maire à se substituer aux propriétaires défaillants (soit parce qu'ils n'agissent pas, soit parce qu'ils sont dans l'impossibilité d'agir dans le délai qu'impose l'urgence). Cette substitution s'exerce dans le seul but de préserver la sécurité publique. Au regard du danger extrême constaté, le Maire de Honfleur a fait le choix d'y recourir afin de protéger les personnes et les biens. À chaque règlement d'une facture par la Ville dans ce cadre, un titre de recettes est émis à l'encontre des propriétaires afin de recouvrer les sommes avancées. À défaut de paiement dans les délais, le Trésor public mettra en œuvre les voies d'exécution forcée dont il dispose. In fine, le coût des travaux n'a pas vocation à rester à la charge de la Ville.